

**CANADA**

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**District de Montréal**

No : **R-3669-2008/ Phase 2**

**Hydro-Québec TransÉnergie**

(ci-après nommé le Transporteur)

Demandeur

et

**Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Intervenant

---

<p><b>DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'EXPERT-CONSEIL DE MONSIEUR MICHEL PERRACHON (Art. 29 Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie)</b></p>
---

La présente fait suite à la décision procédurale D-2009-051, reconnaissant au GRAME le statut d'intervenant à la Phase 2 de la *Demande relative à la modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009*, et à la décision D-2009-056, portant sur le processus d'examen et le calendrier d'audience. Le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) demande respectueusement à la Régie de l'énergie de reconnaître monsieur Michel Perrachon expert-conseil en « exploitation du réseau de transport ».

Les renseignements requis par l'article 29 du *Règlement sur la procédure* sont les suivants :

**Nom et coordonnées de l'expert-conseil**

***M. Michel Perrachon***

402, rue Alexandre

Longueuil, Québec

J4H 3G1

Courriel : perrachon.m@videotron.ca

**Description du besoin pour l'expertise en relation avec l'intérêt de l'intervenant**

L'expertise en exploitation du réseau de transport d'électricité de monsieur Perrachon est requise pour valider l'application concrète de certaines modifications au texte des *Tarifs et conditions*, en lien avec les objectifs de développement durable et de protection de l'environnement recherchés par le GRAME dans son analyse. L'expertise de monsieur Perrachon est requise pour l'analyse des volets suivants de la demande du Transporteur :

-la pièce HQT-2, document 1, intitulée « Fiches sur les modifications proposées aux Tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec », plus précisément les articles 1.44, 13.5, 14.2, 14.7 et 15.4, ainsi que l'annexe 6 du *Texte des Tarifs et conditions*;

**Mandat et qualification demandée pour le témoin expert**

Le GRAME demande respectueusement à la Régie d'accorder le statut d'expert-conseil en « exploitation du réseau de transport » à monsieur Michel Perrachon. Le mandat de monsieur Michel Perrachon est de conseiller le GRAME dans la rédaction de son rapport.

Tel qu'indiqué dans la demande d'intervention amendée du GRAME, le mandat de monsieur Perrachon est de vérifier en quoi les modifications proposées par le Transporteur au texte des *Tarifs et conditions* s'appliquent au contexte québécois de transport d'électricité. L'analyse de M. Perrachon portera sur les pratiques d'exploitation, soit plus particulièrement sur les limites d'exploitation du réseau de transport, le service ferme conditionnel et les réserves de production.

**Curriculum vitae du témoin expert**

Monsieur Perrachon ayant œuvré chez Hydro-Québec comme ingénieur en planification du réseau de transport, puis en exploitation du réseau de transport (chef de division, chef de service) des années 1970 à 1997, il a aussi été chef de projet au niveau international, soit pour la mise en exploitation d'interconnexions au Moyen-Orient. Le GRAME soutient que son expérience et son expertise lui permettront d'apporter une contribution différente et spécifique à l'étude de la phase 2 de la présente demande.

Monsieur Perrachon a d'ailleurs été reconnu expert en exploitation du réseau de transport dans les dossiers R-3401-98, R-3605-2006, R-3606-2006, R-3616-2006, R-3640-2007, R-3646-2007, R-3670-2008, et lors de la Phase 1 de la présente demande R-3669-2008 à la Régie de l'énergie.

Le curriculum vitae de monsieur Michel Perrachon est joint à la présente.

### **Rémunération demandée par l'expert**

En conformité avec le *Guide de paiement des frais des intervenants*, la rémunération de monsieur Perrachon sera précisée lors du dépôt de la demande de paiement de frais du GRAME.

Le budget prévisionnel déposé par le GRAME, en date du 25 février 2009 dans le cadre de la Phase 2 du dossier R-3669-2008, indique à la Régie le nombre d'heures prévues pour réaliser le mandat décrit dans cette demande de reconnaissance de statut d'expert-conseil.

Montréal, le 2 juin 2009



---

*Geneviève Paquet, avocate*

327, boul. Curé-Labelle, suite 104  
Fabreville, Qc H7P 2P2  
Tél. : 514-352-6796  
Fax : 514-352-6796  
genevieve.paquet.1@umontreal.ca